



COMPT-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PEVER
du 12 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean JOURDEN, Maire.

Présents : M. Jean JOURDEN, M. Guy MOISAN (arrivé à 21h30), Mme Pascale LE YAN, M. Mickaël LE MOIGN, M. Guillaume SERANDOUR, M. Philippe MAINGOURD, Mme Katell LE NOHAÏC, Mme Hélène BAHEZRE, Mme Elodie BASTO.

Absents excusés : M. Christophe MERRER et Jennifer BOITEL (donne procuration à M. Mickaël LE MOIGN).

Date de convocation : 05/03/2021

Ordre du jour :

- 1-Groupement de commandes pour l'achat d'énergie
 - 2-Demande de participation financière à la mairie de Saint-Adrien pour l'achat des fruits
 - 3-Honoraires de l'architecte pour la réalisation du préau
 - 4-Fourniture et pose d'un volet roulant électrique dans un logement communal
 - 5-Eclairage au stade de football
- Questions diverses

Avant de commencer, M. Le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

-Acquisition d'un vidéoprojecteur pour la mairie.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide cet ajout.

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Mme. Hélène BAHEZRE propose sa candidature,

A l'unanimité, Mme. Hélène BAHEZRE est nommée par le conseil secrétaire de séance.

Objet : Comptes rendus des délibérations du Conseil Municipal du 29/01/2021

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 29/01/2021 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte rendu des délibérations de la séance du 29/01/2021.

1. Groupement de commandes pour l'achat d'énergie

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies annexée à la présente délibération,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes d'énergies et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

La convention a une durée permanente.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22). Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies.

L'exécution des marchés est assurée par la Commune.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDE22, coordonnateur du groupement.

Les Communes sont représentées au niveau d'un Comité de suivi des groupements d'achat d'énergies par 6 membres désignés par l'AMF 22.

Après avoir lu la convention et après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération ;

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et tous les documents relatifs à ce dossier ;

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Péver.

2. Demande de participation financière à la mairie de Saint-Adrien pour l'achat des fruits

Le conseil municipal de Saint-Péver a souhaité offrir un fruit par élèves, les jours de classes, distribué lors de la récréation du matin en accord verbal avec le conseil municipal de Saint-Adrien, tous deux représentants du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

La livraison est effectuée par l'entreprise SARL JOURDEN THORAVAL (Saint-Péver) depuis la rentrée scolaire 2020-2021.

Jusqu'ici, les factures étaient adressées à la mairie de Saint-Péver pour le compte des deux communes :

exercice	n° bordereau	n°mandat	montant total TTC réglé par la commune de Saint-Péver	montant TTC demandé à la commune de Saint-Adrien à hauteur d'un tiers des dépenses
2020	46	407	455.24 €	151.75 €
2020	46	408	79.31 €	26.44 €
2020	54	450	237.80 €	79.27 €
2020	60	493	230.34 €	76.78 €
2020	62	522	165.99 €	55.33 €
2021	11	101	169.50 €	56.50 €
			1 338.18 €	446.06 €

C'est pourquoi M. Le Maire souhaite demander une participation financière à la mairie de Saint-Adrien à hauteur d'un tiers des dépenses depuis septembre 2020, et informe l'assemblée délibérante qu'à partir du 1^{er} février 2021, l'entreprise SARL JOURDEN THORAVAL éditera une facture pour le compte de la mairie de Saint-Péver et une autre facture pour le compte de la mairie de Saint-Adrien.

Afin de régulariser la situation, le trésor public demande une délibération.

Le conseil municipal de Saint-Péver ;

AUTORISE M. Le Maire à émettre un titre à la commune de Saint-Adrien d'un montant de 446,06 euros.

DIT que la commune de Saint-Adrien devra délibérer sur ce point pour donner son accord écrit.

3. Honoraires de l'architecte pour la réalisation du préau

Afin de réaliser la création d'un préau dans la cour de l'école, la collectivité doit faire appel à un architecte pour monter un dossier de permis de construire. M. Le Maire a demandé un devis à l'entreprise Stumm Architectures située à Saint-Connan. La proposition d'honoraires est fixée à 2.160,00 euros TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ;

VALIDE le devis pour un montant de 2.160,00 euros TTC.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021 en dépenses d'investissement au compte 2031 opération 10008.

4. Fourniture et pose d'un volet roulant électrique dans un logement communal

Les volets, dans le logement communal situé 3 Route du Calvaire sont cassés. Monsieur le Maire souhaite les remplacer. L'entreprise Sébastien CLOREC propose un devis d'un montant de 600 € TTC pour la fourniture et la pose d'un volet roulant électrique solaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ;

VALIDE le devis pour un montant de 600 euros TTC.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021 en dépenses d'investissement au compte 2135 opération 10007.

5. Eclairage au stade de football

Monsieur Le Maire souhaite ajouter de l'éclairage au stade de football. L'entreprise Elevagelec à Maël Carhaix nous a fourni un devis pour deux projecteurs et la fourniture de raccordement pour un montant total de 1.731,48 euros TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ;

VALIDE le devis pour un montant de 1 731,48 euros TTC.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021 en dépenses d'investissement au compte 2135 opération 10015.

6. Acquisition d'un vidéoprojecteur pour la mairie

Afin de faciliter les réunions de travail et les conseils municipaux, les élus souhaitent acquérir un vidéoprojecteur. L'entreprise PULSAT à Bégard nous propose un devis d'un montant de 399.50 euros TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ;

VALIDE le devis pour un montant de 399.50 euros TTC.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021 en dépenses d'investissement au compte 2183 opération 10003.

Questions diverses

Mur du cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux concernant le mur du cimetière seront faits en juillet et août 2021 afin de pouvoir sécuriser le chantier. Monsieur le maire ne souhaite pas la présence des élèves pendant le chantier puisque le mur du cimetière est accolé à l'école. L'entreprise l'ayant informée qu'il lui faudrait plusieurs semaines pour remettre le mur en état, la période de grandes vacances a été retenue.

Boîte à livres

Mme. Hélène BAHEZRE, conseillère municipale, propose d'installer une boîte à livres sur la commune. Elle souhaite utiliser une ancienne armoire frigorifique qui ne fonctionne plus et la décorer avec du papier peint. Elle souhaite trier les livres de l'ancienne bibliothèque municipale pour y proposer des livres gratuitement aux administrés. Les habitants pourront ainsi prendre des livres mais également en mettre. Cette boîte à livre sera peut-être mise au niveau des toilettes publiques et de l'abri bus situé dans le bourg d'ici quelques semaines.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

M. Philippe MAINGOURD, conseiller municipal souhaite qu'un élu rende visite à une administrée afin de discuter sur la signature éventuelle d'une convention PDIPR. Elle pourrait donner son autorisation pour que les promeneurs et randonneurs puissent passer dans son terrain privé dans le but que la commune valide le schéma départemental de circuits de randonnée proposé. Si cela n'est pas possible, il faudra dévier le sentier pour pérenniser le circuit.

Rendez-vous avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE22)

M. Mickaël LE MOIGN, 3^{ème} adjoint, informe l'assemblée qu'il s'est entretenu avec un conseiller du CAUE22 dans le cadre du réaménagement de la cour du bas de l'école avec la directrice. En effet, il y aurait peut-être un projet de végétalisation à mettre en place. Lors de ce premier contact, M. Mickaël LE MOIGN a fait part au CAUE22 des intentions du conseil municipal d'aménager et de sécuriser le centre bourg dans les années à venir. Le CAUE22 propose aux élus d'aller voir d'autres communes dans lesquelles ils sont intervenus afin que la municipalité puisse se faire une idée sur le travail accompli. De plus, cela pourrait donner des idées à la commune et aider à lister les besoins pour établir un plan d'action.

M. Philippe MAINGOURD, conseiller municipal, souhaite savoir si le CAUE22 peut proposer à la commune une mission d'assistance et de maîtrise d'ouvrage. M. LE MOIGN va se renseigner sur la question. Si cela n'est pas le cas, il faudra se rapprocher de L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC22).

Coupe de courant pour l'installation d'un compteur électrique

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aura une coupure d'électricité dans le bourg et ses alentours le mercredi 31 mars 2021 pour l'installation du compteur électrique du stade de football. L'entreprise Le Du et l'entreprise LE CARRE-LE GALL vont intervenir pour effectuer la mise en place et le branchement de celui-ci.

Atelier théâtre

Mme Hélène BAHEZRE fait part au conseil qu'une administrée souhaiterait mettre en place sur la commune des ateliers théâtre pour les enfants et les adultes. Il serait intéressant de transmettre un petit questionnaire aux habitants pour savoir si la population serait prête à participer à cette activité proposée. Evidemment, il faudra attendre que le contexte sanitaire le permette avant de concrétiser le projet. M. Philippe MAINGOURD ajoute que le Leff Armor Communauté est disposé à accueillir des projets culturels des petites communes et aider à financer ces opérations.

Plan d'adressage et de numérotage

Les élus vont identifier les propriétaires et les locataires sur le terrain pour finaliser le plan d'adressage et de numérotage. En effet, le cadastre n'étant pas toujours à jour, il est important de ne pas faire d'erreurs. Une fois ce travail réalisé, la commune commandera les plaques de numéros avec la société SPME22. Il conviendra par la suite d'en informer la population par courrier et via les journaux. Un certificat d'adressage et de numérotage sera transmis aux administrés pour qu'ils puissent effectuer leur changement d'adresse auprès des administrations (Impôt, employeur, banque, assurances...). Une fois ce travail effectué, la Poste sera prévenue pour valider nationalement le plan d'adressage et de numérotage.

M. Philippe MAINGOURD souhaite que plusieurs élus soient formés au logiciel de numérotation. Lorsqu'il y aura une construction nouvelle, la collectivité pourra elle-même attribuer un nouveau numéro officiellement.

Pour finir, il a été dit qu'il faudra modifier le courrier aux administrés, en ajoutant que les personnes en difficultés pour fixer leur plaque de numéro pourront contacter la mairie de Saint-Péver.

Pumptrack

M. Guy MOISAN, 1^{er} adjoint, explique à l'assemblée que la commune, en partenariat avec la commune de Lanrodec a émis le souhait au Conseil Départemental, de créer un Pump Track (circuit à bosses et à obstacles pour les VTT, skateboards et trottinettes) à la ferme du Bois Meur. Le bitume étant interdit (code de l'environnement, réglementation des espaces naturels sensibles, aménagement léger ou réversible), les deux municipalités souhaitaient un aménagement en terre. Le Conseil Départemental, lui, propose une structure bois. Le Département sera le financeur de ce projet. La commune sera informée ultérieurement des décisions émises par le Conseil Départemental.

Compte-rendu du conseil d'école

Mme Hélène BAHEZRE fait lecture du compte-rendu du conseil d'école du 9 mars 2021. Il en ressort que la directrice souhaite un budget de 4.000,00 euros pour l'école. Les élus mettront cette somme au budget primitif 2021.

Dans le cadre du plan de relance « continuité pédagogique », un appel à projets pour le socle numérique a été proposé par l'Etat. La directrice souhaite acquérir des tablettes numériques pour les enfants, une caméra et un vidéoprojecteur. La mairie de Saint-Adrien s'occupera de la demande de subvention.

Des projets environnementaux, artistiques et sportifs ont été menés avec les élèves.

Concernant la mise en sécurité, la directrice souhaite une sirène dans l'école pour alerter en cas d'incendie ou d'intrusion. La municipalité va se renseigner.

La directrice demande un emploi du temps du personnel communal pour une question de sécurité. En effet, vu le contexte actuel (plan vigipirate), il est important de savoir qui se trouve dans l'établissement scolaire.

Pour finir, la répartition des élèves (notamment entre les Grandes Sections et les Cours Préparatoires) entre la commune de Saint-Péver et de Saint-Adrien sera communiquée en fin d'année.

Ressources humaines

Des problèmes d'organisation et de communication entre les agents communaux ont été décelés. Afin de pouvoir y remédier, la municipalité devra revoir les fiches de postes, les plannings et les tâches de chacun des employés. Monsieur le Maire programmera une réunion de travail avec les agents pour pouvoir instaurer un dialogue autour des problématiques retenues.

De plus, un agent polyvalent appelé en renfort, suite aux nouvelles consignes à respecter pendant la pandémie, ne pourra pas finir l'année scolaire à la cantine pour des raisons personnelles. Cet agent honorera son contrat en CDD jusqu'aux prochaines vacances scolaires. La municipalité devra trouver une solution pour remplacer cet agent communal du 10 mai au 6 juillet le lundi et vendredi de 11h45 à 13h15 pour assurer le service au restaurant scolaire.

Préparation du budget 2021

Ce point n'a pas pu être abordé dans sa totalité. Il conviendra de programmer une réunion de travail spécifique au budget avant le vote de celui-ci. Cependant, M. MAINGOURD informe l'assemblée qu'il souhaiterait un état mensuel des comptes afin de respecter les objectifs budgétaires. Pour finir, les élus devront regarder à domicile le document de travail budgétaire proposé et faire état de leurs remarques.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Fin de séance à 00h15,
Vu pour être affiché à la Mairie le 18/03/2021,
A SAINT-PEVER, le 12/03/2021

Jean JOURDEN	Guy MOISAN	Pascale LE YAN
Mickaël LE MOIGN	Guillaume SERANDOUR	Philippe MAINGOURD
Christophe MERRER	Katell LE NOHAÏC	Hélène BAHEZRE
ABSENT		
Elodie BASTO	Jennifer BOITEL	
	ABSENTE (procuration à M. Mickaël LE MOIGN)	